En voyage, le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) regroupait la prière de la mi-journée (« ṣalâtu-ẓ-Ẓuhr ») et la prière du milieu de l'après-midi (« ṣalâtu-l-‘aṣr ») lorsqu’il était en route, et il regroupait la prière du couchant (« ṣalâtu-l-Maghrib ») avec la prière du crépuscule (« ṣalâtu-l-‘ishâ’ »).

‘Abdallah ibn ‘Abbâs (qu’Allah l'agrée, lui et son père) dit : « En voyage, le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) regroupait la prière de la mi-journée (« ṣalâtu-ẓ-Ẓuhr ») et la prière du milieu de l'après-midi (« ṣalâtu-l-‘aṣr ») lorsqu’il était en route, et il regroupait la prière du couchant (« ṣalâtu-l-Maghrib ») avec la prière du crépuscule (« ṣalâtu-l-‘ishâ’ »). »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

La législation de notre Prophète Muḥammad (sur lui la paix et le salut) se distingue du reste des législations divines par sa bonté, sa facilité, mais aussi par le fait qu'elle tend à écarter toute difficulté et contrainte sur les responsables, ou au moins à l’alléger. Parmi ces facilités : il y a le regroupement de deux prières qui se partagent la même plage horaire. Selon la règle de principe, l’obligation est d’accomplir chaque prière à son heure précisément, mais le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait l’habitude, lors de ses voyages, et au moment où il devait s’avancer, de regrouper la prière de la mi-journée (« ṣalâtu-ẓ-Ẓuhr ») et la prière du milieu de l'après-midi (« ṣalâtu-l-‘aṣr ») ensemble, soit au début de leur plage horaire, soit à la fin, et de regrouper la prière du couchant (« ṣalâtu-l-Maghrib ») avec la prière du crépuscule (« ṣalâtu-l-‘ishâ’ »), au début ou à la fin de leur plage horaire. Pour choisir, il prenait en compte ce qui était le plus commode pour les voyageurs. Son voyage, devient ainsi une cause autorisant le regroupement de deux prières à l’heure de l’une d’elles car, dans cette situation, elles ont la même plage horaire. [Cette permission existe aussi parce que] le voyage est un lieu coutumier des contraintes, que l’on soit en marche ou immobilisé, et l’autorisation du regroupement des prières n’est là que pour rendre ce voyage plus facile.


النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY


لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC
E-Da'wah Committee